

Ajournement

propre main. Si le député qui s'est chargé de répondre ce soir fait allusion à ce qui se passe devant le tribunal, je n'aurai pas d'autre choix que de poursuivre cette affaire demain en soulevant la question de privilège car il ne s'agit ici en aucune façon de décision judiciaire mais de ce que M. Kent a mis par écrit, de ce qui a été adopté sous forme de mesure législative et a été appuyé par deux comités de la Chambre.

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre et en l'absence de son secrétaire parlementaire, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), j'aimerais répondre au député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis). Les problèmes relatifs aux efforts fournis par la Devco au Cap-Breton ne sont pas inconnus des membres du comité permanent du développement régional. Le député a attiré l'attention de ce

comité sur ces efforts avec une grande conviction. Le 28 mai dernier, cinq représentants du groupe des pensionnés à la retraite anticipée ont discuté avec le ministre et, par la suite, ont comparu devant le comité permanent.

Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) a fourni un très gros effort pour satisfaire ce que le député considère comme certains griefs légitimes des retraités. Des progrès considérables ont été réalisés. Je sais que le ministre est prêt à collaborer avec le député pour trouver d'autres moyens d'assurer de justes bénéfices aux mineurs du Cap-Breton et à leurs familles. Le ministre a également eu des entretiens avec le ministre de la Justice (M. Lang) puisque la question qu'a soulevée le député suppose une interprétation juridique.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain 2 heures.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)